



PLANTER EN BORD DE RIVIÈRE

Le vieillissement de la végétation, l'exploitation intensive du bois ou encore la présence d'animaux peuvent entraîner la dégradation, voire la disparition complète de la végétation en bordure de cours d'eau. Pourtant celle-ci joue un rôle prépondérant dans le fonctionnement équilibré de la rivière.

Les arbres et arbustes de bord de rivière

La végétation de bord de cours d'eau est constituée d'une multitude d'espèces spécifiquement adaptées au climat local et à la vie semi-aquatique.

Sur notre territoire, elle est représentée par les essences ligneuses suivantes :

Arbres : Frêne commun, Aulne, Erable champêtre, Merisier, Tilleul à petites feuilles, Saule, Chêne pédonculé...

Arbustes : Prunellier, Noisetier, Cornouiller sanguin, Fusain d'Europe, Sureau noir...

Attention : Le cultivar peuplier d'Italie est également présent mais fortement déconseillé à proximité des cours d'eau. Son enracinement superficiel et son port élevé le rendent sensible au déchaussement. De plus, ses feuilles difficilement bio-dégradables accentuent l'envasement et la consommation d'oxygène dans les cours d'eau ; perturbant alors la vie aquatique.



Végétation des berges du Layon

Pourquoi arborer les berges ?



Stabilisation des berges par la végétation

Les arbres et arbustes de bord de rivière assurent de nombreuses fonctions :

- interception et filtration des éléments issus du bassin versant (matières en suspension, nitrates, phosphates, produits phytosanitaires..),
- réduction de l'intensité des crues,
- stabilisation des berges par les racines,
- création d'ombrage diffus sur le cours d'eau, permettant d'atténuer le réchauffement et les variations journalières de température,
- maintien de la biodiversité (zones d'abris, de nourriture, de reproduction...),
- préservation des paysages,
- source de matière première pour le bois énergie.

- **Agir sur les causes** de l'absence de végétation (bétail, entretien intensif...).
- Privilégier la **régénération naturelle** et choisir des **espèces locales**.
- **Alterner les zones d'ombre et de lumière** sur le cours d'eau en favorisant l'ombrage sur les zones les plus lentes.
- **Diversifier** les strates, les essences, et les classes d'âge de la végétation.



Comment arborer les berges ?

La régénération naturelle est une solution efficace qui consiste à laisser se développer la végétation en place spontanément par pose de clôture et par un entretien plus léger (grirobroyage...).

Le choix d'implanter des essences locales et présentes naturellement à proximité des cours d'eau est primordial pour favoriser leur développement et le maintien de la biodiversité. L'idéal est de prélever les plants ou boutures à proximité de la zone de plantation et/ou d'acheter des plants dans une pépinière en exigeant une provenance locale.

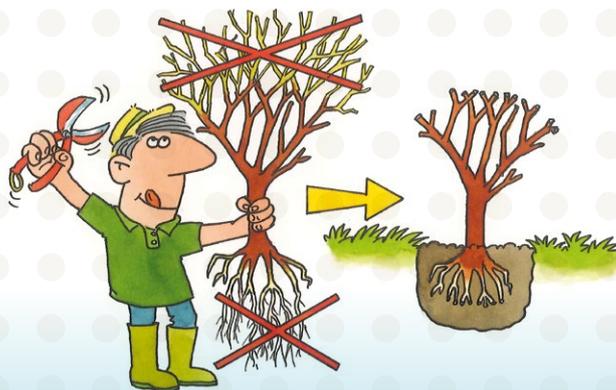
La préparation du sol, en bordure de cours d'eau, doit se faire manuellement. Il faut éviter une préparation mécanique (type labour) pour ne pas déstabiliser la berge. La grandeur du trou de plantation sera fonction du volume racinaire du végétal.

La préparation des plants et plantation :

Avant la plantation, il est recommandé de tailler les racines et les tiges aériennes. Les racines peuvent être trempées dans un pralin (1/3 terre, 1/3 bouse de vache et 1/3 d'eau). Le plant doit être positionné dans le trou de manière à ce que le collet (limite entre tiges et racines) soit juste à la surface. Remplir, tasser la terre au pied du plant et arroser. Un piquet de marquage peut être mis en place pour repérer les plants au printemps.

La plantation doit être la plus naturelle possible. Pour cela, il faut disposer les plants aléatoirement. Il est fréquent de trouver dans la nature plusieurs arbres ou arbustes de la même espèce côte à côte. Il est également conseillé de laisser des zones dégagées sur le cours d'eau. Les plants doivent être disposés à 1 mètre minimum du haut de la berge, voire plus dans les zones à forte érosion.

Protection des plants : Pour favoriser la reprise des plants, un paillage biodégradable peut être mis en place. Celui-ci limite la concurrence avec la végétation herbacée et maintient l'humidité. En cas de pâturage, il est indispensable de mettre en place une clôture à une distance suffisante de 1,5 mètre de la plantation.



Des protections contre le gibier (filets contre les lapins ou les chevreuils...) peuvent également être installées.

Attention, en cas de crue, ces protections peuvent couler les jeunes plants. Il est donc nécessaire de prévoir une surveillance et intervention après chaque crue.

Entretien des plantations : Durant le premier été, un arrosage peut être nécessaire sur les terrains très séchant. Pour lutter contre la végétation herbacée, deux débroussaillages manuels sont conseillés les premières années.

Une taille de formation peut être effectuée à partir de la deuxième année. Les arbres peuvent être défourchés et élagués, tandis que les arbustes peuvent être recépés.



Paillage en copeaux de bois et filets anti-chevreuils

Période de plantations

De novembre à mars, pendant la période de repos végétative (hors gel).

A éviter ou à proscrire



- La plantation des peupliers cultivars, conifères, espèces exotiques ou ornementales.
- L'utilisation de bâches plastiques.
- La plantation d'une espèce unique.
- Le désherbage chimique.



Peupliers cultivars déracinés

Rappel de la réglementation

- Interdiction d'utiliser un traitement chimique :

- à moins de 5 mètres de tous les cours d'eau et plans d'eau figurant sur la carte IGN 1/25000,
- à moins de 1 mètre des mares, sources, puits et forages,
- sur les fossés, collecteurs, caniveaux, avaloirs, bouches d'égout.

(Arrêté préfectoral n° 2010-239 du 15 juin 2010)

